



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**  
Service accueil, bâtiments et cadre de vie  
Bureau de l'accueil  
Section courrier

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----  
**N° 12 du 31 janvier 2024**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 31 janvier 2024 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr). rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 31 janvier 2024  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## Recueil des Actes Administratifs n° 12 du 31 janvier 2024

### SOMMAIRE

#### ***I - ARRÊTÉS***

##### **PRÉFECTURE**

##### **Secrétariat général**

- Arrêté SG-MICCSE n°2024-3 du 30 janvier 2024 portant délégation de signature à M. DUFERNEZ, directeur de la réglementation et des collectivités locales

##### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

- Arrêté DDETS-SHL n°2024-4 du 29 janvier 2024 actualisant la composition de la commission de médiation du droit au logement opposable

#### ***II - AUTRES***

Néant



## ***I - ARRÊTÉS***





**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
CHARGÉE DU CONTENTIEUX  
STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT**

**Arrêté SG/MICCSE N° 2024-03  
portant délégation de signature à M. Régis DUFERNEZ,  
Directeur de la réglementation et des collectivités locales**

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du Président de la République du 06 septembre 2023 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 25 août 2023 portant nomination de M. Emmanuel LE ROY, administrateur de l'État, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (groupe II) ;
- VU** l'arrêté SG/MPCC n° 2023-002 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant organisation de la préfecture de Maine-et-Loire et des sous-préfectures des arrondissements de Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou Bleu ;

**Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,**

**ARRÊTE**

## **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Délégation de signature est donnée à M. Régis DUFERNEZ, directeur de la réglementation et des collectivités locales, pour signer, dans le cadre de ses fonctions, à l'exception des circulaires aux maires, des courriers aux ministres, parlementaires, président du conseil régional, conseillers régionaux, présidente du conseil départemental, conseillers départementaux, chefs des services régionaux et des conventions conclues au nom de l'État :

- toutes décisions, arrêtés et documents, y compris comptables concernant l'organisation et le fonctionnement du service sur lequel il a autorité,
- les mémoires en défense présentés devant les juridictions administratives au titre des missions du service,
- les dépenses de mise sous pli de la propagande officielle, les commandes de matériels et le versement des indemnités pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections,
- les demandes de pièces complémentaires assortie d'une prolongation du délai de recours au titre du contrôle de légalité ou du contrôle budgétaire,
- les avenants aux contrats d'association des collèges et lycées privés,
- les habilitations des agents de préfecture aux applications nationales de police administrative accessibles par les portails CHEOPS NG et Passage2,
- les décisions et les arrêtés se rapportant aux objets suivants :

<b>Code</b>	<b>Nature des documents</b>
<b>A</b>	<b>ÉLECTIONS, VIE ASSOCIATIVE, RÉGLEMENTATION</b>
A01	Organisation des élections politiques, des chambres consulaires et des tribunaux de commerce (bureaux de vote, tarifs, composition des commissions)
A02	Révision et contrôle des listes électorales
A03	Déclarations de candidature aux élections politiques, des chambres consulaires et des tribunaux de commerce
A04	Frais d'organisation des élections versés aux communes, remboursement des frais de propagande officielle et des dépenses électorales des candidats, indemnités des délégués des officiers de police judiciaire, indemnités des membres des commissions de contrôle
A05	Associations loi 1901, associations syndicales libres, fondations, fondations d'entreprise, fonds de dotation, appel à la générosité publique
A06	Agrément des centres de formation taxi, délivrance des cartes professionnelles de conducteur de taxi, de chauffeur de voiture de transport, de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues utilisés pour le transport de personnes à titre onéreux et exploitation des voitures de petite remise
A07	Déclaration de revendeur d'objets mobiliers



A08	Agréments des gardes particuliers et des agents chargés de constater les infractions au code de la route relatives au droit de péage sur les autoroutes
A09	Agrément des agents de surveillance et de gardiennage pour la surveillance des biens sur la voie publique et pour procéder à des palpations de sécurité
A10	Réglementation aérienne (manifestation, survol, plates-formes)
A11	Débites de boissons et restaurants (horaires, transfert, zones protégées, demandes d'observations en matière disciplinaire, titre de maître restaurateur)
A12	Réglementation funéraire (création des chambres funéraires et crématoriums, habilitation des opérateurs funéraires, inhumation en terrain privé, délais d'inhumation et de crémation, transport de corps et de cendres)
A13	Tourisme (classement des offices de tourisme, dénomination commune touristique, carte de guide conférencier)
A14	Manifestation publique de sports de combat, course hippique, course de lévriers, course de poneys
A15	Demandes d'extrait de casier judiciaire
A16	Récépissé de déclaration du programme annuel des manifestations commerciales se tenant dans un parc des expositions enregistré
A17	Option des doubles nationaux pour le service national
A18	Exploitation d'un magasin général
A19	Récépissé de déclaration et autorisation des manifestations sportives motorisées et non motorisées
A20	Homologation de circuit accueillant des manifestations sportives motorisées
A21	Nomination aux caisses des écoles
A22	Agrément et convention d'indemnisation des fourrieristes, demande de remboursement des frais de fourrière
A23	Constitution des commissions médicales et agrément des médecins et psychologues chargés de contrôler l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs
A24	Agréments des établissements d'enseignement de la conduite de véhicules, des centres de sensibilisation à la sécurité routière, et de leurs enseignants
A25	Domiciliation d'entreprises
A26	Correspondances d'information et demandes de pièces complémentaires en matière de réglementation et d'élections
<b>B</b>	<b>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</b>
B01	Correspondances d'information et demandes de pièces complémentaires n'entraînant pas de prolongation du délai de recours en matière de contrôle de légalité ou de contrôle budgétaire
B02	Organismes de formation des élus locaux : récépissé de dépôt des dossiers, demande de pièces complémentaires, notification des décisions ministérielles
<b>C</b>	<b>CONCOURS FINANCIERS, INTERCOMMUNALITÉ</b>
C01	Décisions relatives à la complétude des dossiers

C02 Certificats de service fait

C03 Correspondances d'information, demandes d'avis ou de pièces complémentaires en matière de concours financiers et d'intercommunalité

#### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée pour les matières codifiées A01 à A26 à l'article 1er à Mme Gwenaëlle MESSAGER, attachée principale, chef du bureau de la réglementation et des élections.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle MESSAGER, la délégation qui lui est consentie au précédent alinéa est exercée par Mme Mathilde PORCHET, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau de la réglementation et des élections.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle MESSAGER et de Mme Mathilde PORCHET, la délégation de signature qui leur est consentie pour les délais d'inhumation et de crémation et les transports de corps et de cendres mentionnés en A12, ainsi que pour les matières codifiées A26 à l'article 1er, est exercée par M. Thierry DUGAUQUIER, secrétaire administratif de classe normale.

#### **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée pour les matières codifiées B01 et B02 à l'article 1er à M. Philippe THARREAU, attaché principal, chef du bureau du contrôle de légalité.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Philippe THARREAU, la délégation qui lui est consentie au précédent alinéa est exercée par Mme Solène SUTEAU, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau du contrôle de légalité.

Délégation de signature est donnée pour les matières codifiées B01 à l'article 1er, dans les limites de leurs attributions respectives, à M. Charles-Olivier ALLARD, secrétaire administratif de classe supérieure, Mme Sarah LETELLIER LE QUELLEC, secrétaire administrative de classe normale et Mme Christine POUZADOUX, adjointe administrative principale de 1ère classe.

#### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée, pour les matières codifiées C01 à C03 à l'article 1er, à M. Jean-François PRIGENT, attaché principal, chef du bureau des concours financiers de l'État et de l'intercommunalité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François PRIGENT, la délégation qui lui est consentie au précédent alinéa est exercée par Mme Aurélie BOUTIN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des concours financiers et de l'intercommunalité.

Délégation de signature est donnée pour les matières codifiées C02 et C03 à l'article 1<sup>er</sup> et relevant de leurs attributions à Mme Aurélie BOUTIN, attachée d'administration de l'État et M. Benoît COUËTOUX DU TERTRE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Délégation de signature est donnée pour les matières codifiées C03 et relevant de ses attributions à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Carine MEIGNENT, secrétaire administrative de classe supérieure et Mme Marjorie DERENNE, secrétaire administrative de classe normale.

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté SG/MICCSE n° 2023-32 du 27 septembre 2023 est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la réglementation et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 20/01/2024

  
Philippe CHOPIN



Service Hébergement, Logement  
Unité Accès au logement

Arrêté modificatif N°2 relatif à la nomination des membres de la commission de médiation du droit au logement opposable du département de Maine-et-Loire

**Arrêté n°DDETS/SHL-AL/ 2024-004**

**ARRÊTÉ**

**Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article R.441-13 du code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret du Président de la République du 6 septembre 2023, portant nomination de M. Philippe CHOPIN, en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDETS/SLH-LD/2022-068 fixant la composition de la commission de médiation de Maine-et-Loire, ainsi que l'arrêté modificatif du 28 juillet 2023,

Sur proposition du secrétaire général :

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°DDETS/SHL-LD/2022-068 est modifié comme suit :

Le 1<sup>er</sup> collège de représentants de l'État est ainsi rédigé :

Titulaire : Monsieur Raouf MISSOUM, responsable de l'unité Veille Sociale et Hébergement de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Suppléante : Madame Frédérique JEGU, secrétaire générale de la sous-préfecture de Segré

Titulaire : Madame Adeline HAMEL-ARESCY, responsable de l'unité « accès au logement » de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Suppléant : Monsieur Jérôme NICOD, responsable du service Hébergement Logement de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Titulaire : Madame Nathalie HU, coordinatrice de la prévention des expulsions et des expulsions locatives de l'arrondissement d'Angers de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Suppléant : Monsieur Sébastien LE MAY, coordonnateur du Plan Département de l'Habitat et de l'Hébergement de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**Article 2 :** Le reste des articles est inchangé

**Article 3 :** Est jointe en annexe du présent arrêté la liste des membres de la commission de médiation mise à jour.

**Article 4 :** Le secrétaire général de Maine-et-Loire et le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à ANGERS, le 29 JAN. 2024

Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général de la préfecture

Emmanuel LE ROY



**DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE**  
**Membres de la Commission de médiation**

Président : Luc PATHE-GAUTIER

1<sup>er</sup> vice-président : Christelle BELLANGER

2<sup>ème</sup> vice président : Armand ETEVENAUX

Collèges	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Etat	Raouf MISSOUM	DDETS – Responsable de l'Unité Vieille Sociale et Hébergement	Frédérique JEGU	Sous-préfecture de Segré – Secrétaire Générale
	Adeline HAMEL-ARESCY	DDETS – Responsable de l'Unité Accès au Logement	Jérôme NICOD	DDETS – Responsable du service Hébergement Logement
	Nathalie HU	DDETS – Coordonnatrice de la prévention des expulsions et expulsions locatives de l'arrondissement d'Angers	Sébastien LE MAY	DDETS – Coordonnateur du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement
Collectivité territoriales	Gilles LEROY	Vice-Président du conseil départemental	Christelle BELLANGER	Responsable de l'unité accompagnement de l'accès au logement et du relogement du conseil départemental
	Anne-Marie POTOT	Conseillère municipale de la ville d'ANGERS	Maryvonne BOURGETEAU	Conseillère municipale de la ville d'ANGERS
	Astrid LELIEVRE	Adjointe au maire de SAUMUR	Elisabeth HAQUET	Adjointe au maire de CHOLET
	Véronique LARDEUX	Responsable du service Habitat et Vie Sociale Direction de la Clientèle de Podeliha	Sandrine TRICHET	Maine et Loire Habitat - Référente des structures d'hébergement et coordinatrice du pôle social / Adjointe au Directeur clientèle
Organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou d'intermédiation locative et de gestion locative sociale	Armand ETEVENAUX	Directeur d'Anjou Insertion Habitat	Amandine COUVREUX	Travailleuse sociale d'habitat Solidarié
	Sandra DUFFAULT-PEIGNE	Directrice de Solidarité Femmes 49	François LEBRUN	FAS des Pays de la Loire, chef de projet
Associations	Sophie BUI CHEVALIER	Membre de la CLCV	VACANT	Membre de la CLCV
	Marie-Josée DOUCET	Présidente de l'UDAF	Martine BARBIER-PRIEUR	Membre de l'UDAF
	Olivia CARTERON	Aide Accueil, cheffe de service sur le secteur de l'hébergement et du logement adapté	Florence LIZEE	Habitat Et Humanisme Travailleuse sociale, coordinatrice de l'accompagnement par le logement
Instances de concertation mentionnées à l'article L115-2-1 du code de l'action sociale et des familles	Mathieu VERRIERE	ASEA 49, Directeur du Pôle Prévention Insertion Asil	Dorlinoque TRENIT	Secrétaire départementale du Secours Populaire de Maine et Loire
	Emmanuelle PHA	Responsable des services Voyageurs 49 et Atlas, auprès de l'Abri de la Providence	Nathalie LEFEUVRE	Bon Pasteur, cheffe de service CHRS
	Rachid BA	Membre du Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)	VACANT	Membre du Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)

